



## Initiative de la Francophonie pour des villes durables en Afrique

**APPEL À CANDIDATURES**

### **8<sup>e</sup> SESSION RÉGIONALE**

**«Renforcement des capacités des décideurs et des professionnels du secteur de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment, à mettre en œuvre le nouvel agenda urbain»**

**Module unique, du 15 au 19 novembre 2021**

**École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme  
(EAMAU)**

**Lomé, TOGO**

**Date limite des candidatures  
Vendredi 6 mars 2020**

## 1. Contexte

Le système énergétique mondial actuel se caractérise par une grande dépendance aux énergies fossiles, une part importante de l'humanité qui n'a pas accès aux services énergétiques modernes et une importante augmentation de la demande énergétique sachant que cette tendance devrait encore s'accroître dans les prochaines décennies.

Un tel système fait, de plus, courir à l'économie mondiale, à l'environnement et au climat, des risques majeurs de plus en plus préoccupants. Les projections du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) comme celles de l'Agence Internationale de l'Energie ou du Conseil Mondial de l'Energie indiquent, qu'à moins d'un changement radical de paradigme, il conduira vers une impasse en termes de sécurité, de climat et d'équité sociale.

L'unanimité est aujourd'hui faite sur la nécessité de changer de système et d'amorcer immédiatement une transition énergétique vers une nouvelle approche plus durable, plus respectueuse de l'équilibre écologique de la planète, et de l'équité entre les différentes régions du monde et entre les générations. Un tel système est caractérisé par la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et un accès universel aux services énergétiques modernes.

L'environnement construit (bâtiment et villes), au cœur des enjeux et des défis que rencontrent nos sociétés, est au cœur des changements souhaités. Les villes abritent aujourd'hui plus de 50% de la population mondiale, consomment les 2/3 de l'énergie produite au plan mondial et contribuent pour autant aux émissions de gaz à effet de serre. Cette énergie est en grande partie utilisée pour les besoins de mobilité et de confort dans les bâtiments (bureaux et logements). Le secteur du bâtiment et de la construction représente à lui seul 40 % de l'énergie totale consommée et environ 35 % des émissions de gaz à effet de serre. Ces tendances devraient se maintenir, voire se renforcer. En effet, en 2050, 75 % de la population mondiale vivra dans les villes.

Les choix de développement qui seront faits aujourd'hui à ce niveau, leur organisation spatiale et la façon de les mettre en œuvre, détermineront les quantités et la qualité de l'énergie à fournir pour relever les énormes défis de l'accès aux services de base qui se poseront à cet horizon dans les villes, qu'elles soient petites, moyennes ou de grandes tailles. L'espace urbain rassemble en effet des systèmes intégrés, organisés selon des schémas complexes et de natures très variées selon que l'on considère les infrastructures, les équipements et activités génératrices de biens ou de services ou encore la satisfaction des besoins essentiels d'une population concentrée géographiquement. Il s'agit d'assurer l'accès à l'eau, à l'énergie, à un réseau de transport adapté, à des logements de qualité, à l'alimentation, à la santé, l'éducation, la sécurité, à un réseau d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets, à un environnement propre, à un nombre suffisant d'emplois sains et décents, à l'équité sociale ainsi qu'à un meilleur bien-être et un bonheur de vivre en société.

Ces systèmes sont interdépendants et cela est particulièrement visible dès lors qu'il s'agit des réseaux de transport, de la gestion des eaux, de la distribution énergétique ou encore des réseaux de communication, et c'est pourquoi il est important de souligner la nécessité d'une approche holistique de la Ville tant dans l'analyse des défis qu'elle rencontre que des réponses à apporter. Ces réponses, de natures variées, sont déterminantes quant au contenu et à la direction à donner à la transition énergétique. Les professionnels de l'aménagement urbain et de la gestion urbaine, de la construction et du bâtiment sont les principaux artisans des choix à opérer et des réponses à apporter pour que les villes jouent pleinement leur rôle dans cette transition.

## 2. Objet et objectifs de la formation continue

Le module de **Formation des professionnels du secteur de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment aux défis de la transition énergétique** s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de la Francophonie pour des villes durables portée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), et par ses partenaires.

Il est réalisé à l'initiative de l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) et de l'IFDD, en partenariat avec l'Association ENERGIES 2050.

La formation a pour objectif de développer chez les architectes, urbanistes et gestionnaires urbains ainsi que chez les différents professionnels, publics ou privés, en activité ou en formation, concernés par ces thématiques, une bonne maîtrise des défis à relever ainsi que des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour construire ou rénover des bâtiments, des infrastructures et aménagements urbains et d'une manière générale des villes répondant aux exigences et aux défis de la transition énergétique.

Il s'agit de donner à ces professionnels les clés pour comprendre et prendre en compte les enjeux de la transition énergétique (accès universel et équitable aux services énergétiques, réduction des risques de changement climatique par la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables...) dans leurs métiers. L'objectif est également d'identifier les stratégies, les outils, les techniques et les méthodes d'intégration de ces enjeux afin que chacun puisse adapter en conséquence ses pratiques professionnelles et agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans la mise en œuvre d'un mieux vivre ensemble dans un environnement durable.

La formation s'articule autour de deux axes complémentaires :

- des apports théoriques complétés et illustrés par des cas concrets ;
- un projet d'application réel réalisé par chacun des participants et suivi par des membres de l'équipe pédagogique.

## 3. Public cible

Les participants seront en priorité :

- des professionnels de l'aménagement urbain ;
- des professionnels de la construction et du bâtiment (architectes, urbanistes, gestionnaires urbains...) ;
- des professionnels d'autres corps de métiers en relation avec l'environnement construit (ingénieurs, aménageurs, sociologues, juristes...).

Les participants pourront également venir de structures de formation intervenant sur les mêmes thématiques (corps enseignant et élèves en Master de l'EAMAU et d'autres écoles travaillant sur les mêmes thématiques). Les participants pourront aussi provenir des institutions et administrations publiques, des représentants élus des gouvernements locaux et des industriels concernés par l'environnement construit et l'énergie ainsi que par les politiques et les mécanismes de mise en œuvre. Sans être limitatif, on citera notamment :

- les administrations publiques (Ministères de l'habitat, de l'urbanisme, de l'énergie, du plan; de l'économie et des finances; de l'environnement,...);
- les institutions et organismes publics spécialisés (Agences de l'environnement,...);
- les communautés économiques régionales (UA, CEDEAO, CEEAC, CEMAC, UEMOA...);
- les banques nationales et régionales de développement (BAD, BOAD, BDEAC) ainsi que des banques centrales (BCEAO, BEAC) ;

- les industriels, entrepreneurs et bureaux d'études du milieu de la construction, de l'aménagement et de la gestion urbaine ;
- les associations professionnelles, chambres de l'industrie et du commerce ;
- les collectivités territoriales décentralisées ;
- les organisations non gouvernementales...

Afin d'équilibrer les promotions, les candidats seront sélectionnés par l'EAMAU, l'IFDD et les formateurs, sur la base de leur secteur d'activité, de leur motivation et de la pertinence de leur dossier.

#### 4. Méthodologie

La formation s'articule en 2021 autour d'un unique module présentiel. Les participants pourront bénéficier de l'accompagnement des membres de l'équipe pédagogique pour l'amélioration de leurs projets.

La session présentielle se déroule dans les locaux de l'EAMAU, à Lomé, au Togo.

##### 4.1 Sélection des participants

Les participants sont sélectionnés sur appel à candidature compte tenu de leur motivation, de leur niveau d'étude et de la maturité de leur projet.

Pour accompagner sa candidature, chaque participant est invité à proposer un projet d'application concret qu'il enrichira et réalisera au fur et à mesure de la formation. Ce projet doit être au cœur d'une problématique réelle auquel le participant est confronté.

Le projet devra être rédigé en un maximum de 5 pages et suivant le canevas ci-après :

- Contexte et Problématique
- Objectifs
- Méthodologie
- Résultats attendus

Les projets individuels sont au cœur du déroulé pédagogique. Ils ne doivent pas être perçus comme un travail supplémentaire, sachant que les participants seront tous des praticiens, mais comme une opportunité d'intégrer la prise en compte de la transition énergétique dans un problème concret au plus près des préoccupations professionnelles de chaque participant.

À noter que la thématique du projet pourra évoluer au cours de la première semaine de formation présentielle.

La maturité et le caractère réaliste des projets sont essentiels dans le processus d'évaluation. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une évaluation. Les candidats sont invités à déposer leur candidature jusqu'au **06 mars 2020** au plus tard. Les candidats retenus seront informés de leur participation avant le **27 mars 2020**

##### 4.2 Différentes phases de la formation continue

Avant le début de la formation, un document pédagogique d'introduction sur les enjeux de la Transition énergétique pour l'environnement construit et les villes avec un focus sur les villes africaines sera mis à la disposition des participants.

Ce document a pour objectif de sensibiliser les participants sur les questions énergétiques avant leur arrivée à l'EAMAU. Ce document sera accompagné d'une bibliographie centrée sur les thèmes qui seront abordés au cours de la formation.

L'objectif est de transmettre de façon pédagogique les fondamentaux de la transition énergétique dans le cadre plus général du développement durable et du changement climatique afin que chacun ne découvre pas ces problématiques uniquement à son arrivée à Lomé pour le début de la formation. Le module présentiel unique est organisé autour de cours formels et d'étude de cas. Le partage d'expériences entre les participants sera encouragé et viendra enrichir le contenu pédagogique pour que chacun puisse s'approprier le contenu de la formation.

Chaque participant présentera également la thématique de son projet individuel. Le processus pédagogique doit également permettre à chacun d'intégrer les apports théoriques et pratiques dans les projets individuels.

Les enseignements théoriques seront complétés par des visites de terrain à l'occasion des trajets entre le lieu d'hébergement et le lieu de la formation à l'EAMAU.

Également, le module présentiel unique est organisé autour de la finalisation du projet individuel.

Des compléments théoriques seront également apportés par l'équipe pédagogique en parallèle en réponse aux demandes des participants reçues entre les deux modules présentiels.

Les projets individuels seront présentés à la fin de la session devant un panel rassemblant l'équipe pédagogique, des enseignants de l'EAMAU et des représentants des secteurs publics et privés.

Chaque projet fera l'objet d'une appréciation collégiale. La grille d'évaluation analysera si les participants ont bien intégré les opportunités d'action de la transition énergétique dans les domaines suivants : urbanisme, architecture, construction, énergie, économie, aménagement et gestion du territoire, transport, implication des parties prenantes, etc.

Le meilleur projet recevra une mention spéciale et fera éventuellement l'objet de publications dans différents supports de la Francophonie et de l'EAMAU.

Un programme spécifique de valorisation est en cours d'élaboration afin que ces projets contribuent à démultiplier les exemples à suivre et puissent inspirer d'autres porteurs de projets.

Une **attestation de participation** sera remise à tous les participants au terme du module présentiel unique.

Un **certificat** sera remis aux participants qui auront présenté un projet évalué positivement par le jury.

##### 4.3 Démarche pédagogique

La démarche pédagogique s'articule selon trois axes complémentaires :

- un axe « **Comprendre** » destiné à développer chez les participants une compréhension et appréciation des concepts clés, des enjeux et des défis de la transition énergétique dans une perspective visant à mobiliser et à pousser à agir ces acteurs clés que sont les professionnels de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment ;
- un axe « **Identifier et s'approprier les outils** » destiné à la découverte et à l'appropriation des outils méthodologiques et techniques, politiques et réglementaires, financiers et organisationnels dont ces professionnels ont besoin pour agir dans et sur leur métier dans la perspective d'une transition réussie ;
- un axe « **Renforcer la capacité d'agir** » centré sur l'utilisation de ces outils pour conduire à son terme le projet d'application concret que le participant se sera donné dès le début du processus et avec lequel il cheminera tout au long de la démarche pédagogique.

Il est entendu que chaque axe a vocation à enrichir et compléter les autres axes. Chaque thématique sera abordée selon cette approche plurielle.

La formation étant destinée aux professionnels du métier, les principes d'un enseignement andragogique seront de rigueur ; à savoir :

##### **Le principe du respect de l'apprenant en formation**

Tout apprenant possède ses limites d'apprentissage et sa façon d'emmagasiner de l'information nouvelle. La vitesse à laquelle il assimile ces informations joue également un rôle important dans la rétention des éléments.

##### **Le principe de la réceptivité**

Un apprentissage significatif commence par le vouloir et le désir d'apprendre. Pour assurer cette réceptivité, l'apprenant a besoin de percevoir les bénéfices de la formation et de comprendre le pourquoi de celle-ci afin de s'approprier les informations qui lui sont présentées.

### **Le principe de l'interactivité**

Dans le cas des adultes, l'expérience constitue la base sur laquelle s'implantent les nouveaux savoirs. Par conséquent, les méthodes pédagogiques doivent favoriser les échanges entre le formateur et les participants à la formation.

### **Le principe de la facilitation de l'apprentissage**

Les systèmes d'apprentissage doivent respecter certains facteurs essentiels à l'acquisition des connaissances, des habiletés et des comportements. Pour ce faire, les contenus doivent être structurés et faciles à comprendre, faire appel à l'expérimentation et respecter un rythme adapté.

### **Le principe d'acquisition, d'intégration et de maintien des connaissances**

Il faut mesurer les acquis des apprenants à différents moments du processus de formation : avant, pendant, après et à moyen terme. En évaluant ainsi les savoirs, on peut observer de manière précise les divers changements qui s'opèrent au niveau des individus en formation et de l'organisation.

## **4.4 Contenu des enseignements**

Les principales thématiques retenues, traitées suivant les 3 axes pédagogiques « comprendre », « Identifier et s'approprier les outils » et « Renforcer la capacité d'agir » sont :

- Module 1** - Climat, Energie et Territoire
- Module 2** - Energies renouvelables (EnR) et Efficacité énergétique (EE)
- Module 3** - Constructions et Bâtiments Durables
- Module 4** - Villes durables.
- Module 5** – Directives communes sur l'efficacité énergétique dans l'espace UEMOA

La présentation de chacune de ces thématiques se fera selon une articulation similaire :

- concepts ;
- organisation des acteurs ;
- outils de mise en œuvre avec une attention particulière sur les questions réglementaires et financières ;
- application concrète avec des études de cas illustratives.

Exceptionnellement, à cette 8<sup>e</sup> édition de formation, il y aura des présentations du Programme UEMOA-OIF sur les Directives communes en efficacité énergétique : cas de l'Étiquetage des appareils électroménagers et des Codes d'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs. Ces Directives communes sont le résultat de plusieurs années de travail des représentants des pays impliqués et qui s'est conclu pas leur adoption par le Conseil des Ministres réunis à l'UEMOA le 22 novembre 2019.

La liste ci-dessous donne un aperçu non exhaustif des sujets qui seront abordés à ces différents niveaux.

#### **Axe Comprendre**

- Energie (concept, forme, unités de mesure...)
- Etablissements humains et énergie
- Notions de transition énergétique et mutations des pratiques professionnelles
- Mettre en œuvre une politique de maîtrise de la demande en énergie : cadre politique, institutionnel, réglementaire et normatif
- Cas des Directives communes de la Commission de l'UEMOA
- Sobriété et Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Mobilité, transports et énergie
- Energie, bâtiment et usager
- Accès à l'énergie

#### **Axe Identifier et s'approprier les outils**

- Réglementation, labellisation, normalisation

- Cas de l'Étiquetage des appareils électroménagers et des tests sur les matériaux de construction par les 5 laboratoires agréés dans l'espace UEMOA
- Dimensionner et simuler (enveloppe du bâtiment, implantation, méthodologies carbone, installation énergies renouvelables,...)
- Analyse de cycle de vie (coût global, analyse systémique)
- Conception intégrée (méthodologie de l'ingénierie concourante)
- Conception bioclimatique et efficacité énergétique dans le bâtiment
- Mécanismes de financement (boîte à outils, financements climat et nouveaux mécanismes de marché, Mesures d'atténuation appropriées au niveau national,...)
- Exploitation, maintenance et gestion

#### **Axe Renforcer la capacité d'agir**

- Présentation d'actions réussies au niveau des bâtiments, de la mobilité, de l'aménagement urbain
- Approvisionnement en énergie durable : les énergies renouvelable et l'efficacité énergétique
- Outils de la gestion énergétique : exploitation, maintenance dans le bâtiment et comportements des usagers
- Projet d'application (en groupe)
- Formulation et mise en œuvre d'un projet d'application individuel

Le déroulé pédagogique sera organisé sur la base d'une démarche systémique afin d'appréhender dans sa globalité la diversité des composantes à prendre en compte dès lors qu'il s'agit de concevoir, réaliser et gérer des établissements humains durables (urbanisme, architecture, construction, aspects sociaux et comportementaux). Les formateurs intégreront des éléments contextuels qui tiennent compte des spécificités, des contraintes et des opportunités des villes africaines.

## **5. Le nombre de places est limité à 20 participants**

Les candidats sont invités à s'inscrire en ligne sur le site Internet de l'IFDD, à [www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)

**Attention :** Les candidatures mises en ligne après la date limite et les dossiers incomplets seront susceptibles d'être rejetés sans examen.

Les candidats doivent fournir toutes les informations requises par l'outil d'inscription en ligne au plus tard le 06 mars 2020

Date limite de dépôt des candidatures: le **06 mars 2020**

Notification de l'acceptation des candidats : **avant le 27 mars 2020**

## **6. Prise en charge des participants par l'IFDD**

### **6.1 Les participants ne résidant pas au Togo**

Ils sont pris en charge par le budget de la formation pour :

- le transport aérien ou routier de leur pays de résidence, à Lomé au Togo ;
- l'accueil et le retour à l'aéroport de Lomé ;
- le séjour à l'hôtel à Lomé, petit déjeuner inclus (hors extras) ;
- les pauses café pendant l'atelier et le repas de midi pendant les jours de formation ;
- l'allocation journalière forfaitaire d'un montant de 35000 FCFA par nuitée passée à Lomé,

Les autres frais non compris dans cette liste sont à la charge des participants.

### **6.2 Les participants résidant au Togo**

Ils sont pris en charge pour :

- les pauses café pendant l'atelier, et
- les repas de midi pendant les jours de formation.

## 7. Frais d'inscription

À l'exception des résidents du Togo, les participants étrangers prendront eux-mêmes en charge les frais suivants :

- **les frais d'inscription au montant de trois-cent-mille francs CFA (300 000 FCFA) ;**
- les frais de visa d'entrée au Togo ;
- les frais de transit notamment les nuitées passées pendant le transport ;
- les taxes aéroportuaires et les frais de timbres ;
- les frais de transport routier dans le pays de résidence des participants et autres frais non listés dans la prise en charge.

## 8. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera composée d'experts internationaux et d'experts de l'EAMAU. Ces experts sont des enseignants et des praticiens reconnus à même de travailler selon une approche théorique et pratique systémique.

## 9. Contacts pour information

### Monsieur Achille NDONGO NGUENDIA

Directeur du Développement et de la Recherche, EAMAU  
422, Rue des balises, Tokoin Doumassésé  
BP : 2067 Lomé, Togo  
Téléphone : +228 96 17 12 92  
Courriel : [achindongo@yahoo.fr](mailto:achindongo@yahoo.fr)

### Monsieur Komlan Déla GAKE

Chef Division Développement, EAMAU  
422, Rue des balises, Tokoin Doumassésé  
BP : 2067 Lomé, Togo  
Téléphone : +228 99 90 81 68  
Courriel : [kdelagake@gmail.com](mailto:kdelagake@gmail.com)

### Monsieur Boufeldja BENABDALLAH

Spécialiste de programme, a.i., Énergie durable  
Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)  
56, rue Saint-Pierre, 3e étage  
Québec (Québec), G1K 4A1, Canada  
Téléphone : +1 418 692 5727 poste 8236  
Courriel : [boufeldja.benabdallah@francophonie.org](mailto:boufeldja.benabdallah@francophonie.org)  
Sites Internet : [www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org) ;  
[www.mediatorre.org](http://www.mediatorre.org) ; [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 88 États et gouvernements dont 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2018 établit à 300 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international.

#### 61 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Émirats arabes unis • France • France-Nouvelle-Calédonie • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Kosovo • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Serbie • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

#### 27 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
IFDD

**L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)** est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le IIe Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer à :

- la formation et au renforcement des capacités des acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement ;
- l'accompagnement d'initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- et au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est chef de file des trois programmes suivants de la programmation 2019-2022 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités :

- Accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable,
- Accès à l'énergie durable,
- Accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement.

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3ème étage Québec (QC) G1K 4A1 CANADA

Téléphone : +1 418 692 5727 [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org) ;

[www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org) ; [www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org)



**L'EAMAU** est une Institution inter-africaine d'enseignement supérieur, de recherche et d'expertise, créée en 1975 et dont le siège est à Lomé au Togo. Quatorze pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre siègent au Conseil d'Administration de l'EAMAU, jetant un pont entre les zone UEMOA et CEMAC :

- **Pour l'Afrique de l'Ouest, zone UEMOA** : BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GUINEE
- BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL et TOGO.
- **Pour l'Afrique centrale, zone CEMAC** : CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, GABON, GUINEE EQUATORIALE et TCHAD.

L'EAMAU a pour missions la formation, la recherche et l'expertise dans les sciences et techniques de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement urbain, de l'amélioration du cadre de vie ainsi que dans les domaines artistiques en rapport avec le développement urbain. L'EAMAU offre, en formation initiale dans le système LMD, trois filières : Architecture, Urbanisme et Gestion urbaine.

Outre la formation initiale, l'EAMAU a ouvert depuis 2007 une école doctorale sur l'Image de la ville en Afrique. Membre de plusieurs réseaux scientifiques, pédagogiques et professionnels africains et internationaux, l'EAMAU est labellisée :

- Centre d'excellence régionale par l'UEMOA en 2006 (Programme Image de la Cité en Afrique Noire) ;
- Pôle d'excellence par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en 2004 (Programme Espaces et Sociétés en Afrique Noire) ;
- École de référence par l'Union des Architectes d'Afrique (UAA) en 2003 ;
- Membre titulaire de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) depuis 2007.

L'EAMAU a diplômé à ce jour, venant d'une vingtaine de pays d'Afrique, environ 1300 spécialistes de haut niveau sur le champ de la ville : (architectes, urbanistes, architectes-urbanistes et gestionnaires urbains.)

ÉCOLE AFRICAINE DES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME - EAMAU  
BP 2067 Lomé, TOGO  
Tél. + 228 2216253 – FAX + 228 2220652  
[www.eamau.org](http://www.eamau.org) ; [eamau@cafe.tg](mailto:eamau@cafe.tg)